

RÉUNION DU 4 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2010

Etaient présents : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, M. BARON

Absent excusé : M. BONNEROT

Secrétaire : M. ROSAIRE

DÉLIBÉRATIONS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. FOULONNEAU expose que depuis la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, les communes soumises à un plan de Prévention des risques doivent obligatoirement réaliser un plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il précise que le PCS est un document de gestion de crise à l'échelon communal, il permet l'organisation des actions de sauvegarde (évacuation, hébergement, soutien,...). Le document a été transmis à la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire pour avis. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le Plan Communal de Sauvegarde.

DECLARARTION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien sis 12 Grande Rue appartenant à Mme et M. LUCET

Le Conseil décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises route de Chateauneuf-sur-Sarthe, appartenant à M. DE MAISMONT

Le Conseil décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien sis 17 rue du Gravier, appartenant à M. MOREAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

M. Le Maire donne un compte rendu de la réunion du 20 mai dernier.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ – GROUPEMENT DE COMMANDE

Il rappelle au Conseil Municipal, les termes de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite loi handicap et notamment son article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées.

Il précise qu'un plan de financement a été mis en place portant sur le programme du diagnostic des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et de la programmation des travaux à réaliser. Il précise que l'article 8 du code des marchés publics permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres de passer des marchés en constituant un groupement de commandes.

Il dépose sur le bureau le projet de convention constitutive du groupement de commandes ainsi que son annexe financière, dont le coordinateur serait la Communauté de Communes du Haut Anjou représentée par son Président.

Brissarthe 2 500 € - Champigné 2 800 € - Chateauneuf sur Sarthe 3 700 € - Chemiré sur Sarthe 900 € - Cherré 1 500 € - Contigné 2 600 € - Juvardeil 2 700 € - Marnigné 2 000 € - Miré 2 800€ - Querré 1 000 € - Soeurdes 2 000 € - Communauté de Communes du Haut-Anjou 2 000 €

Total 26 500 €

Il informe que l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes et la Communauté de Communes du Haut Anjou sont intéressées.

Vu l'alinéa 2 de l'article 8 du code des marchés publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, constitué des communes de BRISSARTHE, CHAMPIGNE, CHATEAUNEUF SUR SARTHE, CHEMIRE SUR SARTHE,

CHERRE, CONTIGNE, JUVARDEIL, MARIGNE, MIRE , QUERRE, SOEURDRES et de la Communauté de Communes du Haut Anjou, pour le diagnostic des établissements recevant du public.

- Désigne la Communauté de Communes du Haut Anjou représentée par son Président, comme coordinateur du groupement de commandes qui sera chargé de lancer la procédure d'appel d'offres selon la procédure adaptée ;
- La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et ses annexes ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Anjou ou son représentant à signer les marchés publics correspondants au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- S'engage à participer financièrement à la hauteur de l'enveloppe globale définie dans l'annexe financière et se substituera éventuellement aux organismes, en cas de non attribution des subventions et aides demandées ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2010 à l'article 657351 du budget général de la Commune pour le montant indiqué dans l'annexe financière ;
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIREMENTS DE CREDTS

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget Communal de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
022 Dépenses imprévues	022 - 2700 €	
657351 Subvention de fonctionnement groupements de collectivités		657351 + 2700 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

TRAVAUX AMENAGEMENT CANTINE – APPEL D'OFFRES EQUIPEMENT

Monsieur BARBOT Maire Adjoint rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé du 15 avril au 17 mai. Il informe le Conseil que les cinq offres reçues ont été examinées par la Commission Bâtiment et présente au Conseil un compte rendu de la réunion.

La Commission « bâtiment » propose au Conseil de retenir l'offre de MECCAT à SABLE sur SARTHE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'acquérir des équipements de cuisine pour un montant de 10 138,00 € hors taxes à MECCAT 72300 à SABLE sur SARTHE

SARL HAUT ANJOU

Monsieur Loïk de GUEBRIANT, Gérant de la SARL HAUT-ANJOU à SEGRÉ recherche une pièce pour installer le service administratif du mensuel gratuit d'informations « Les Nouvelles d'Anjou ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de mettre à disposition de Monsieur Loïk de GUEBRIANT, Gérant de la SARL HAUT-ANJOU à SEGRÉ le local d'une superficie de 21 m², situé à l'extrémité de la Mairie, au 1er étage, au dessus de l'Atelier KAKO PIERRE. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire pour une durée de vingt et un mois à compter du 1er août 2010. Pour cette occupation, le loyer mensuel est fixé à 80 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des Adjointes pour signer la convention devant intervenir à cet effet.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI-PASSERELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le plan de cohésion sociale a mis en place des nouveaux contrats aidés. Il précise que :

- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi-passerelle permet au jeune d'acquérir des compétences et de les transférer vers les entreprises du secteur marchand.

- Ce contrat prévoit dès l'embauche, la possibilité de recourir à des périodes d'immersion auprès d'un autre employeur.

- Le CAE s'adresse aux jeunes âgées de 16 à 25 ans révolus, y compris les jeunes diplômés, rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

-La signature du contrat est subordonnée à la signature au préalable d'une convention conclue pour une durée de 12 mois (et la possibilité de prolonger le contrat pour permettre au jeune d'achever une action de formation en cours).

Vu l'accroissement des tâches qui incombent aux services techniques et pour répondre aux besoins collectifs non satisfaits,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention entre le jeune, Pôle emploi et la commune.

ETUDE DE MISE EN TOURISME

M. ROSAIRE Maire Adjoint rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé du 27 avril au 21 mai. Il informe le Conseil que sept offres reçues ont été examinées par M. CHARBONNEAU du Comité Départemental du Tourisme. Trois bureaux d'étude seront auditionnés le 5 juillet prochain : PLANETH de Paris - FRANCOIS TOURISME CONSULTANTS de Castelnaudary - ETHEIS CONSEIL de Caen.

EXPOSÉ

LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE

Mme MENAGER donne un compte rendu de la réunion du 18 mai. Ont été listés, les besoins, souhaits et premiers éléments d'objectifs en vue de la définition d'un programme : 12 à 15 lots - Intégrer du logement social - Mixité parcellaire - Favoriser les énergies renouvelables dans le projet - Préserver l'environnement - Créer un projet intimiste, conviviale - associer un architecte, et favoriser les bâtiments BBC ou HQU - réfléchir aux déplacements et particulièrement au maillage des liaisons douces - intégrer une démarche type « code de la rue » - avoir une concertation avec la population et les riverains de l'opération.

A suivre, la Direction Départementale des Territoires va fournir un cahier des charges type, ainsi qu'un MAPA type. La commune devra monter ensuite le dossier de consultation des Bureaux d'Etudes.

PROJETS

PROCHAINE LETTRE DE JUVARDEIL

M. ROSAIRE Maire Adjoint présente au conseil le contenu de la lettre n° 2 qui sera distribuée au cours de la 25^{ème} semaine.

BASE NAUTIQUE

Mme DENIS Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion bilan qui a eu lieu avec M. AUBRY Vincent directeur à Anjou Sport Nature.

INFORMATIONS

ECOLE NUMERIQUE RURALE

M. le Maire informe le Conseil que le matériel informatique et le mobilier ont été commandés. Pour le mobilier le devis s'élève à 4 466.53 € TTC. Pour l'informatique le devis de SUAN PAN s'élève à 16 344 € TTC.

ETUDE TRAVERSES D'AGGLOMERATION

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que le mardi 8 juin prochain, le Cabinet BRANCHEREAU présentera un schéma de principe.

INSEE RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire informe le Conseil que le recensement des habitants de la Commune sera réalisé en 2011. La collecte débutera le 20 janvier et se terminera le 19 février 2011.

QUESTIONS DIVERSES

SICTOM

M. ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que le SICTOM envisage entre autres à partir du 2

janvier 2011 l'éventualité de la collecte du verre en apport volontaire. A cet effet, le Syndicat va proposer aux Communes des colonnes à verre : « colonne aérienne » « semi enterrée » et « enterrée ».

Le Conseil Municipal décide d'installer le cas échéant, une colonne Chemin des Bons Gros et une à la Cadière. Il demande qu'il y ait une intervention du SICTOM auprès des élus, pour exposer la modification de la collecte.

SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que M. LOGERAIS Jean effectue un service civil volontaire pour la Commune depuis le 15 décembre 2010.

Il expose que la Commune doit proposer au jeune une mission d'intérêt général incluant les trois obligations suivantes :

- accompagner le jeune tout au long de son contrat
- s'assurer de la formation du jeune
- intensifier durant le dernier mois l'accompagnement du jeune dans sa recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

Il dépose sur le bureau le devis de l'afocal Pays de la Loire concernant une formation approfondissement au BAFA. Il précise qu'une aide forfaitaire est attribuée à la Commune pour la formation.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la formation approfondissement au BAFA de M. LOGERAIS Jean et accepte le devis de l'afocal Pays de Loire s'élevant à 415 €.

TRAVAUX RUE DU GRAVIER

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SCCV BATICASTEL accepte le bornage permettant l'élargissement de la rue du Gravier et le sentier des Reitries.

JOURNÉE « PASSIONS ET SAVOIR-FAIRE » le dimanche 4 juillet 2010

FETE DES PRIX le dimanche 27 juin 2010

P.L.U.

La Commission P.L.U. se réunira le 18 juin prochain à 18h pour faire le bilan des avis des personnes publiques associées

TANNERIE

Monsieur le Maire donne au Conseil un compte rendu sur le fonctionnement de la station d'épuration.